NATIONS UNIES

DP

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/COS/1
16 juillet 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Troisième session ordinaire de 1998
New York, 14-18 septembre 1998
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPERATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPERATION AVEC LE COSTA RICA (1998-2000)

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 2	2
II.	SITUATION DU DEVELOPPEMENT ENVISAGE SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	3 - 21	2
III.	RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE	22 - 25	6
IV.	STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES	26 - 40	6
V.	MODALITES DE GESTION	41 - 46	9
Annexe :	OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE COSTA RICA (1998-2000)		11

98-21130 (F)

I. INTRODUCTION

1. Le Gouvernement du Costa Rica propose le présent cadre de coopération, qui a été établi sur la base du Plan élaboré par le gouvernement ainsi que de la Note consultative établie par le PNUD. Il comprend une évaluation de la situation du pays envisagée sous l'angle du développement humain durable, un exposé des principaux problèmes qui se posent à court et moyen terme, une définition des domaines sur lesquels il est suggéré d'axer la coopération du PNUD et un examen des modalités de gestion envisagées, le tout conformément aux nouveaux mécanismes de programmation établis par la décision 95/23 du Conseil d'administration du PNUD.

2. Etant donné la convergence de vues entre le gouvernement et le PNUD, telle qu'elle est reflétée dans la Note consultative, le cadre de coopération reflète le diagnostic établi dans les rapports sur l'état de la nation et tend à tirer parti de la crédibilité et de la légitimité dont jouit le PNUD dans le pays grâce à ses avantages comparatifs. Le cadre de coopération tend en outre à promouvoir la continuité des programmes stratégiques, sans égard aux changements qui peuvent intervenir au sein du gouvernement.

II. SITUATION DU DEVELOPPEMENT ENVISAGE SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

3. Le concept de développement humain durable a été adopté au Costa Rica en tant que cadre de référence en vue de la réalisation de l'ensemble des aspirations de la société. Ainsi, il y a lieu de classer les problèmes auxquels se heurte le pays en fonction des grands axes thématiques du développement humain : pauvreté, gouvernance, égalité entre les sexes et durabilité.

Pauvreté

4. Dans tous les rapports sur le développement humain publiés par le PNUD, le Costa Rica figure parmi les pays où l'indicateur du développement est élevé; en 1997, il venait au 33e rang. Néanmoins, ce niveau de développement n'est pas suffisant pour satisfaire les aspirations de l'ensemble de la population. Le revenu par habitant n'a guère augmenté ces quelques dernières années et il persiste des problèmes structurels de pauvreté. Les finances publiques se trouvent dans une situation précaire, ce qui se reflète par une lourde dette intérieure.

5. Selon l'Indicateur pauvreté humaine (IPH), le Costa Rica vient au cinquième rang parmi les pays en développement, soit une position favorable. Néanmoins, la pauvreté, selon les chiffres officiels, affecte 21,6 % des ménages, et 6,9 % d'entre eux n'ont pas de revenu suffisant pour satisfaire leurs besoins alimentaires et vivent par conséquent dans une situation de pauvreté extrême. Il convient de noter en outre que, sur les 20 cantons où les taux de mortalité infantile sont plus élevés que la moyenne nationale (13 pour 1 000 naissances vivantes), 17 sont des cantons frontaliers ou côtiers, des quartiers urbains marginaux ou des régions où la principale activité est la culture de céréales de base. Les disparités régionales qui existent à cet égard se reflètent dans le fait que 16,6 % et 37 % des ménages de la région centrale et de la région de Brunca vivent dans la pauvreté.

6. La pauvreté est étroitement liée aussi aux structures familiales (une proportion élevée des familles pauvres sont uniparentales, et plus de 90 % d'entre elles sont dirigées par des femmes), au taux d'abandons scolaires au niveau du deuxième cycle et par conséquent au faible taux de fréquentation scolaire (42 % des adolescents du pays ne fréquentent pas l'école secondaire) et à l'immigration, spécialement en provenance du Nicaragua, les immigrés nicaraguayens constituant l'un des groupes les plus pauvres du pays qui surchargent encore plus les services publics et le marché du travail.

7. L'évolution récente de l'économie ne favorise pas la solution des problèmes de pauvreté. Le taux de chômage déclaré est passé de 4,2 % à 6,2 % entre 1994 et 1996 et le taux de sous-emploi a atteint près de 14 %. Ainsi, la récession économique a des effets d'exclusion pour d'importants secteurs de la population, et spécialement pour les femmes. Bien qu'elles aient en moyenne un niveau d'instruction plus élevé que les hommes, les femmes continuent d'être moins rémunérées que ces derniers. Le chômage global chez les femmes a atteint 8,5 % en 1996, tandis qu'il n'était que de 5,3 % pour les hommes.

8. Il existe aussi une corrélation étroite entre l'égalité entre les sexes et la pauvreté, et ce de deux manières : la pauvreté affecte davantage les femmes et les ménages dirigés par les femmes, et elle compromet le potentiel que représentent les femmes s'agissant de rompre le cycle de transmission générationnelle de la pauvreté. L'on a enregistré à cet égard quelques premiers progrès dans le pays et il convient de les encourager.

9. Le pays traverse une période de transition. Après avoir privilégié de politiques d'assistance "focalisée", on se tourne désormais vers des politiques de développement social fondées sur l'équité, la création de possibilités nouvelles et la recherche de moyens de subsistance durables ainsi que sur des interventions d'aide aux groupes les plus vulnérables de la société. Le défi auquel le pays est confronté consiste à élaborer une claire stratégie nationale à long terme qui constitue la politique déclarée de l'Etat, soit reflétée dans le cadre institutionnel et législatif national et repose sur des solutions de consensus recherché au moyen d'un dialogue.

Gouvernance

10. Le Costa Rica, dont la population est actuellement de 3,6 millions d'habitants, a toujours été et est encore une société qui, face à de grands défis, y fait face graduellement mais généralement avec succès. Grâce à sa tradition anti-autoritaire, le pays, en général, n'accepte que des solutions de consensus et il n'existe pas de groupe social, économique ou politique qui puisse imposer ses vues sans passer par des processus complexes de dialogue et de discussion publique. Cependant, cet élément, qui est indubitablement une grande vertu du point de vue du développement démocratique, peut conduire à une "paralysie par analyse" et à retarder la mise en oeuvre des politiques dont la société a besoin.

11. A cet égard, l'un des principaux problèmes actuellement débattus au Costa Rica est celui du rôle que doit jouer l'Etat dans le processus de développement. Nombreux sont ceux qui considèrent qu'une administration qui a été efficace par le passé ne l'est plus pour affronter les défis du moment et de l'avenir. Cette

remise en question touche aussi bien la constitution politique du pays que les mécanismes d'intervention de l'Etat dans l'économie et la politique sociale.

12. Le Costa Rica jouit d'un système politique stable et démocratique inchangé depuis plus de 50 ans et dont les origines remontent encore plus loin dans l'histoire. Il se pose néanmoins des problèmes de gouvernance liés à l'usure, sous leur forme actuelle, des mécanismes traditionnels de représentation politique, comme en témoignent plusieurs récents sondages d'opinion, et en particulier le "Latinobaromètro", enquête homologuée réalisée dans 17 pays d'Amérique latine et en Espagne, qui tend, au moyen d'entrevues avec 1 000 adultes par pays, à quantifier l'idée que les citoyens se font de la situation politique, économique et sociale. En 1996, par exemple, 84 % des Costariciens considéraient que les hommes politiques ne se préoccupaient que "peu ou pas du tout" des questions qui intéressaient les citoyens; 35 % étaient d'avis que les partis politiques ne pouvaient pas offrir de solution aux problèmes du pays; et 71 % affirmaient ne pas avoir confiance dans l'Assemblée législative.

13. Lors des élections de février 1998, le taux d'abstention a atteint près de 32 %, et il a en réalité été de 32 % si l'on tient compte des bulletins nuls ou blancs. Ces taux ont augmenté de 56 % par rapport à la moyenne des 40 dernières années, ce qui confirme dans la réalité les vues rapportées ci-dessus et montre que la perte de confiance dans les institutions politiques s'est intensifiée ces dernières années.

14. Il existe au Costa Rica de nombreux organes de presse et programmes de nouvelles et de commentaires à la télévision et à la radio, ce qui facilite le suivi des affaires publiques mais met aussi en relief l'image ternie des institutions qui ne répondent pas à ce que la société en attend. L'une des questions qui préoccupent le plus la presse et l'opinion publique est celle de la corruption. Aussi les institutions ont-elles mis en place une large gamme de mesures de contrôle visant à prévenir les actes de corruption. Ces mesures de contrôle, qui ne réussissent pas toujours à l'éviter, font qu'il est souvent difficile d'adopter et d'appliquer les mesures qu'exige le développement du pays, les fonctionnaires craignant d'agir d'une manière qui puisse ultérieurement être considérée comme illégale ou étant obligés d'appliquer des mesures préventives. Ce phénomène se traduit également par des pertes économiques dans la mesure où des activités urgentes se trouvent excessivement retardées.

15. Les organisations de la société civile ne cessent de se développer. Il existait par exemple en 1996 41 chambres professionnelles, 319 syndicats actifs, 1 481 associations de solidarité et 1 620 associations de développement communal. Les organisations de la société civile réclament de nouveaux espaces qui leur permettent de concrétiser leurs préoccupations et leurs initiatives. La législation en vigueur prévoit cependant différents mécanismes qui ne sont pas pleinement exploités. En revanche, il n'y a pas de mécanisme stable de communication et d'interaction entre les partis politiques et les organisations de la société civile. Au-delà du débat que suscitent les affaires publiques, il faut créer de nouvelles possibilités pour les organisations de la société civile de participer plus directement et plus activement à la gestion des projets de développement. Cela pourrait avoir des effets extrêmement positifs sur la

solution des problèmes qui se posent dans les domaines de la pauvreté, de la durabilité, de l'environnement et de l'égalité entre les sexes.

16. La participation des femmes à la vie politique et à l'action du gouvernement a augmenté ces quelques dernières années. Depuis la réforme du Code électoral, les femmes doivent représenter au moins 40 % des assemblées de district et des assemblées cantonnales et provinciales des partis politiques. En 1990, 12,3 % du nombre total de sièges à l'Assemblée législative étaient occupés par des femmes. Ce pourcentage a atteint 15,7 % en 1994 et 20 % en 1998, proportion bien supérieure à la moyenne du continent américain (12 %) et à la moyenne mondiale (7 %). Les deux partis politiques majoritaires ont présenté des candidates aux deux vice-présidences de la république en 1998. L'élargissement de cette tendance positive à d'autres domaines, comme la gestion des affaires municipales, représente un défi important en matière d'habilitation politique des femmes. En dépit des progrès réalisés, les objectifs fixés par les conférences mondiales et adoptées par le mouvement féminin au Costa Rica n'ont pas encore été réalisés, particulièrement pour ce qui est d'atteindre un taux de représentation de 40 % au sein des organes politiques de décision.

Viabilité environnementale

17. L'Etat costaricien a une responsabilité particulière dans le domaine de l'environnement, dans la mesure où le territoire national renferme environ 5 % de la diversité biologique connue de la planète, le nombre d'espèces étant estimé au total à 505 700. La politique environnementale a été axée surtout sur la conservation de la nature, et elle est reconnue au plan international. Entre 1987 et 1995, les recettes provenant du tourisme au Costa Rica ont augmenté au rythme de plus 15 % par an, ce qui a été dû, dans une large mesure, à l'attrait que présente l'éco-tourisme dans le pays.

18. Il a été mis en place dans le pays un Système national des régions de conservation (SINAC) qui a pour objet d'encourager la décentralisation des tâches et d'offrir des possibilités de participation aux administrations locales et aux organisations de la société civile. Il faudra, dans ce domaine, consolider le statut juridique de ces régions et faire en sorte qu'elles soient administrées de manière rationnelle.

19. L'intérêt que présentent les forêts tropicales pour la communauté internationale en raison de leurs richesses génétiques et de leur capacité de fixation du carbone offre au Costa Rica des possibilités particulières qui commencent seulement à être exploitées. L'une de ces possibilités, qui mérite de retenir particulièrement l'attention, est d'intégrer les petits propriétaires ruraux et les groupes de paysans et de paysannes à la nouvelle économie de la conservation de la nature et de contribuer ainsi à résoudre les problèmes de pauvreté.

20. Le pays est confronté à de graves problèmes de contamination de l'environnement auxquels il n'a pas trouvé de solutions efficaces, particulièrement dans le cas de la pollution du Tarcoles, dont les effets affectent près de 50 % de la population nationale, et des autres cours d'eau, de la pollution atmosphérique dans les agglomérations urbaines, de la pollution de la baie de Limon, et de l'élimination des déchets solides dans la vallée centrale.

21. La demande croissante d'énergie crée aussi d'importants problèmes environnementaux. Bien que l'hydro-électricité soit très développée au Costa Rica, il importe de mettre en valeur d'urgence de nouvelles sources d'énergie et d'encourager des habitudes d'économie d'énergie. Par ailleurs, l'ensemble du système de transports est tributaire des hydrocarbures, ce qui crée des pressions environnementales et financières qu'il importe de réduire.

III. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

22. Ces dernières années, le rôle de la coopération internationale au Costa Rica a changé du tout au tout. L'aide bilatérale et celle des institutions internationales de financement ont diminué dans des proportions drastiques, ce qui a accru l'importance relative de la participation du système des Nations Unies. La recherche d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources a conduit à créer des alliances stratégiques entre le PNUD et les autres organismes du système des Nations Unies, dans le cadre de la Note de stratégie du pays pour 1994-1998. Celle-ci a mis en relief la nécessité de créer des alliances efficaces afin de mobiliser des ressources auprès de tierces parties ainsi que des ressources de contrepartie pour faciliter ainsi l'exécution des programmes et des projets de coopération technique.

23. Le Costa Rica dispose de riches ressources institutionnelles et humaines en matière de conception et d'exécution de projets de développement, ce qui a rendu possible depuis plusieurs années le recours à la modalité de l'exécution nationale.

24. Les ressources disponibles aux fins de la coopération étant limitées, il a fallu adopter une approche-programme de sorte que les projets aient un nombre limité d'objectifs de développement, maximisent les effets de synergie et utilisent plus efficacement les ressources existantes. Le rôle que peut jouer le PNUD en mobilisant des ressources aux fins de la coopération, en coordonnant au plan national les activités du système des Nations Unies en administrant les fonds de développement lui permet d'apporter une contribution majeure à la conception et à l'exécution des programmes et de consolider les alliances stratégiques créées avec d'autres institutions et avec les organisations de la société civile.

25. Une perspective sexospécifique a été intégrée à différents projets à toutes leurs étapes, de la conception à l'évaluation. Il importe de renforcer la formation et la sensibilisation des agents qui participent à l'exécution des projets, ainsi que de créer de nouvelles possibilités de participation pour les femmes qui font partie des populations bénéficiaires.

IV. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES

26. Le gouvernement a l'intention de mettre en place un solide mécanisme de recherche du consensus fondé sur des alliances stratégiques et une participation active de la société civile.

27. Les domaines de coopération prioritaires, qui ont été définis sur la base du diagnostic de la situation de développement du pays, des enseignements tirés de la coopération passée et des avantages comparatifs du PNUD, peuvent être regroupés autour de trois domaines thématiques.

Appui à l'analyse, à la conception et à l'application des politiques gouvernementales

28. Sur la base des rapports annuels relatifs à l'état de la nation, le PNUD a contribué à l'analyse des résultats des politiques gouvernementales en fournissant des informations objectives dont l'examen, au sein des diverses instances, tient compte des vues de la société civile. Le PNUD et les autres institutions participant à l'exécution du projet ont l'intention de continuer à établir de tels rapports en mettant particulièrement l'accent sur la promotion de l'égalité entre les sexes, l'élimination des disparités régionales et le renforcement des instances administratives locales.

29. Une autre activité importante dans ce domaine, qui sera poursuivie, concerne l'Observatoire du développement, programme réalisé conjointement par le PNUD et l'Université du Costa Rica tendant à mettre au point et élaborer des indicateurs utiles pour la prise de décisions. En permettant de rassembler des informations objectives, structurées et de sources neutres, cette activité contribue à la solution des problèmes de gouvernance liés à l'adoption des politiques gouvernementales, à la prise de décisions et à la préparation de stratégies à long terme.

30. La multiplication et la consolidation des organisations de la société civile constituent à la fois un défi et une possibilité nouvelle en matière de formulation et d'application des politiques gouvernementales. Le PNUD peut faciliter le dialogue et la concertation en organisant des rencontres et des séminaires, en appuyant la formation de dirigeants, en créant des réseaux de communication et en entreprenant d'autres types d'interventions. En particulier, l'on envisage de créer des espaces de réflexion auxquels puissent participer les organisations de la société civile, les partis politiques, les université, les organisations féminines et les autorités étatiques en vue de créer un consensus sur le processus de concertation que le gouvernement s'emploie à mettre en place.

31. Le gouvernement espère que le PNUD poursuivra et intensifiera ses activités de coopération dans le domaine de l'élaboration des politiques de lutte contre la pauvreté, de la préparation d'une stratégie concertée à long terme, de la promotion d'une ouverture institutionnelle afin de faciliter la cogestion communautaire et du renforcement des mesures de promotion de l'égalité entre les sexes dans le cadre des politiques et activités de lutte contre la pauvreté. L'accent sera mis sur la coopération au niveau des communautés rurales et urbaines marginales.

32. Enfin, le PNUD continuera de fournir un appui au Gouvernement costaricien pour l'aider à réformer l'administration fiscale et le secteur financier non bancaire ainsi que d'aider la magistrature à mener à bien le processus de modernisation qui a été entrepris au début des années 90.

Renforcement des capacités locales

33. Le PNUD a accumulé ces dernières années au Costa Rica une expérience intéressante du renforcement des capacités locales au moyen d'activités comme le Programme d'auto-gestion communautaire, le Programme de petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Capacité 21 et le Programme de

relèvement des communautés sinistrées par le cyclone César. Le gouvernement considère que le PNUD pourrait, grâce à l'expérience ainsi acquise, élargir et intensifier ses efforts de renforcement des capacités locales de manière à englober des organisations et des domaines d'activités nouveaux, particulièrement en vue du développement des régions rurales et des quartiers urbaines marginalisés.

34. Il convient tout particulièrement de renforcer les capacités des administrations locales dont les attributions et les pouvoirs ont été élargis par les mesures législatives promulguées récemment, qui peuvent utilement contribuer à la mise en oeuvre du Programme de solidarité triangulaire, qui figure parmi les priorités envisagées dans le plan du gouvernement. Ce programme devrait permettre d'établir des relations permanentes entre les communautés, les autorités municipales et le gouvernement central, d'améliorer la gouvernance au plan local, de contribuer à la lutte contre la pauvreté et de promouvoir la durabilité des activités et l'égalité entre hommes et femmes. Sur ce dernier point, il importera tout particulièrement de former et de sensibiliser les dirigeants locaux pour les encourager à participer aux nouveaux mécanismes de prise de décisions.

35. Une attention spéciale sera accordée au renforcement des capacités de formulation et d'exécution des projets de développement des organisations féminines, de la population autochtone et des autres organisations locales de la société civile, qui peuvent contribuer à créer de nouvelles possibilités de participation et à rompre le cycle de reproduction de la pauvreté.

36. Afin de créer de nouvelles activités génératrices de revenus pour les petits producteurs tout en encourageant la réalisation des nouveaux plans conjoints concernant la fixation du carbone, le PNUD encouragera des modalités de production rationnelles fondées sur des méthodes novatrices de participation, d'assistance technique, d'information sur les marchés et de création de liaisons productives avec les secteurs émergeants de l'économie. A cette fin, l'on aura recours aux ressources du Programme de petites subventions du FEM ainsi que du Fonds d'intégration et de développement (FID), qui devront être reconstituées.

Viabilité environnementale

37. Le gouvernement a demandé au PNUD de concentrer son action dans quatre domaines en mobilisant les ressources de programmes comme le Partenariat entre le secteur public et le secteur privé et le FEM. L'on s'emploiera à appuyer la coopération fournie par la Banque interaméricaine de développement (BID) dans le cadre du projet de regénération de l'environnement du bassin de Rio Grande de Tarcoles, ainsi qu'à rechercher des solutions au problème de l'élimination des déchets solides dans la vallée centrale, et un appui sera fourni pour l'établissement de systèmes de transports en commun électriques dans les agglomérations urbaines.

38. Le gouvernement a décidé de s'attacher en priorité à renforcer la gestion administrative du SINAC, y compris les mécanismes de participation de la société civile et les activités de coopération horizontale, dans des domaines comme les corridors biologiques, l'éco-tourisme et l'échange de données d'expérience concernant la gestion et le financement des ressources naturelles.

39. Le PNUD coopérera aux activités entreprises pour approvisionner en énergie les régions qui n'ont pas accès au réseau électrique, réaliser des projets d'amélioration du rendement énergétique et réduire l'utilisation d'hydrocarbures et les émissions de gaz à effet de serre au moyen de projets de mise en valeur de l'énergie photovoltaïque, de la biomasse et de l'énergie éolienne ainsi que de micro-projets hydro-électriques.

40. Enfin, le gouvernement a demandé au PNUD de l'aider à mettre en oeuvre les engagements qu'il a assumés dans le contexte des conventions internationales relatives à la protection de la biodiversité, aux changements climatiques, à la désertification, aux cours d'eau internationaux et à la protection de la couche d'ozone. Dans toutes ces activités, le PNUD appuiera l'action entreprise par la société civile dans les domaines de la conservation de la nature, de la gestion rationnelle des ressources naturelles et de la lutte contre la pollution de l'environnement.

V. MODALITES DE GESTION

Exécution et réalisation des projets

41. Le cadre de coopération pour 1998-2000 prévoit un renforcement continue de la modalité de l'exécution nationale. L'on continuera d'étudier la possibilité de confier aux institutions du gouvernement central la responsabilité de l'exécution des projets, qui a été limitée précédemment, et l'on s'attachera à privilégier l'exécution conjointe de projets avec des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales.

42. L'approche-programme sera systématiquement appliquée aux programmes et projets prévus par le présent cadre de coopération. En outre, les mesures envisagées dans la Note de stratégie du pays seront renforcées pour aider le gouvernement à coordonner la coopération extérieure, sur la base d'une approche harmonisée.

43. Etant donné le montant limité des ressources que le PNUD peut allouer au programme de coopération avec le Costa Rica, la mobilisation de ressources additionnelles d'autres sources revêtira une importance capitale pendant le sixième cycle de coopération.

Suivi et évaluation

44. Le cadre de coopération sera revu tous les ans afin d'évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs fixés et de déterminer les mesures correctives à prendre. Cette révision sera assurée avec la participation des institutions nationales chargées de l'exécution des projets, des autorités responsables de la coopération technique dans le pays et, dans la mesure du possible, des autres organismes multilatéraux de coopération.

45. Les projets seront évalués à l'occasion de réunions tripartites annuelles et de visites de suivi, mais il sera également réalisé des évaluations externes des projets dès lors que leur valeur le justifiera. Le Bureau du PNUD participera également aux évaluations que les institutions internationales de financement feront des projets financés au moyen de prêts et/ou de fonds de coopération technique à l'exécution desquels il prendra part.

46. L'on s'attachera particulièrement à établir des indicateurs de succès afin d'évaluer l'impact de l'activité du PNUD dans le pays. Comme cela a été le cas lors des cycles de programmation précédent, l'on aura essentiellement recours, pour l'évaluation des programmes et des projets, à des administrateurs nationaux ainsi qu'à des consultants internationaux lorsqu'il y aura lieu, principalement en vue de tirer parti de l'expérience accumulée dans la région.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE COSTA RICA (1998-2000)
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du CIP disponible	(503)	
MCARB 1.1.1	580	Affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée aux fins de planification initiale seulement. L'affectation effective dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources
MCARB 1.1.3	600	
Autres ressources		
AEPP/AST	68	
Total partiel	745 a/	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Participation aux coûts du gouvernement	3 000	
Fonds pour le développement durable : FEM Protocole de Montréal Capacité 21	14 650 dont 14 300 250 100	
Participation aux coûts de tierces parties	4 000	
Fonds, fonds d'affectation spéciale et autres fonds Fonds espagnol Initiative de lutte contre la pauvreté	1 180 dont 1 000 180	
Total partiel	22 830	
TOTAL GENERAL	23 575	

a/ Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

b/ Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base.